

cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*20


 2019
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
 PAR TELEDEC.FR

 Formulaire obligatoire
 (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	
52 AVENUE SAINT AUGUSTIN 06200 NICE	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	1 013	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>			
	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quinquies) <input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 02/05/2019 Lieu: NICE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : GHRIBA

Qualité du déclarant : Gérant

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2019**

*Formulaire obligatoire
l'art 223 du Code général des impôts*

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e											
				f											
				g											
				h											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j											
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)											
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI); * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:											
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1		2		3		4		5		6		7		8	
J DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS															
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice											
				MVLT restant à reporter											



Désignation de l'entreprise		HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516		Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois		12		Durée de l'exercice précédent		
				Exercice N clos le		
				31/12/2018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial ³					
	Autres ³	014		016		
	Immobilisations corporelles ⁴	028	78 358	030	27 995	
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	Total I (5)	044	78 358	048	27 995	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production ⁶	050		052	
		Marchandises ⁶	060	24 016	062	24 016
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés ⁷	068	9 338	070	9 338
		Autres ^{7 (3)}	072	4 454	074	4 454
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 856	086	7 856	
	Charges constatées d'avance ⁸	092		094		
		Total II	096	45 664	098	45 664
		Total général (I + II)	110	124 022	112	27 995
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel ⁹			120	500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	50	
	Réserves réglementées ⁹			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ⁹)			131		
	Report à nouveau			134	26 751	
	Résultat de l'exercice			136	33 130	
	Provisions réglementées			140		
		Total I		142	60 431	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés ⁹			166	19 660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	15 936	
	Produits constatés d'avance			174		
		Total III		176	35 596	
	Total général (I + II + III)		180	96 027		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice ⁹	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA, des immobilisations cédées au cours de l'exercice ⁹	184	

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 502 de l'annexe A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516		Neant <input type="checkbox"/>		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	203 574	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunitaires	211		
				215		
				217		
		Services *			218	97 352
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				225		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (D)				232	300 926	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			231	145 798	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	-14 370	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)			242	77 653	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 619	244	1 619
	Remunérations du personnel *				250	30 120
	Charges sociales (cf. envoi 3880)				252	11 641
	Dotations aux amortissements *				254	9 332
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	
	Total des charges d'exploitation (E)				264	261 793
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 = D - E)				270	39 133	
Produits financiers (III)	280			291		
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				288		
Charges exceptionnelles (VI)				300		
Impôt sur les bénéfices * (VII) *				306	6 003	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES = Produits (II + III + IV) - Charges (I + V + VI + VII)				310	33 130	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 130	
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOF-SD)			324	6 003	
	Divers *, dont intérêts excédentaires titres des CPIS-CEI d'associés	327			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				331	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexdecies)	980	ZFR-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	HEI (44 septies A)	980		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BI D (art. 44 sexdecies)			992		
	Droit d'impôts					
	Grâce due au report en arrière du déficit				350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 octies)				055	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	39 133
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat)				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	39 133

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOF-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Annexe 2 à l'article 1163 du CGI
22/11/2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds communaux	000		000		000		000		000			
	Autres	000		000		000		000		000			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		420		000		000		420			
	Constructions	400		400		000		000		400			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	000	59 877	59 877		000		000		59 877			
	Installations générales agencements divers	050	8 420	8 420		000		000		8 420			
	Matériel de transport	000		000		000		000		000			
	Autres immobilisations corporelles	000	10 061	10 061		000		000		10 061			
Immobilisations financières		000		000		000		000		000			
TOTAL		000	78 358	78 358	000	000	000	000	000	78 358	000	000	000
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		500		500		500		500			
	Terrains	510		510		510		510		510			
	Constructions	520		520		520		520		520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 975	11 975		5 987		530		530		17 962	
	Installations générales, agencements divers	540	3 368	3 368		1 684		540		540		5 052	
	Matériel de transport	550		550		550		550		550			
Autres immobilisations corporelles	560	3 320	3 320		1 660		560		560		4 980		
TOTAL		570	18 663	18 663	570	9 331	570	570	570	570	27 994	570	570
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		0,0%, 15 % et 25 % pour les entreprises à l'IS, 15 % pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées directes de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements **	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	1	2	3	4	5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	581	580	581	587	589					
Plus-values fiscales à l'IS *			579	Regain/sans	590	583	591	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591						
TOTAL					500	585	507	509					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-SD1
 ** Les plus-values sont imposables au taux de 15 % en application des articles 208 bis, 210 et 280 du CGI. Joindre au état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516						Neant <input type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			30 471
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			23 128
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dématricée						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SDP-SD

Désignation de l'entreprise: HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	300 926
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	300 926

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	145 798
Variation négative des stocks	145	14 370
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	29 653
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	189 821

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	111 105
---	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	111 105
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	300 926
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2018 160 31/12/2018
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.